

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

23371144

Déposé
11-07-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0541682642

Nom(en entier) : **RevaTis**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue de l'Hôpital 11/34
: 4000 Liège**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONSCAPITAL AUTORISE – CONSTATATION D'une augmentation de Capital - Mise en Concordance
des StatutsD'un acte reçu le dix juillet deux mil vingt-trois par le Notaire Ariane DENIS, Notaire à la résidence de
Liège (2ème Canton), en cours d'enregistrement, le présent extrait étant délivré conformément à l'
article 173, alinéa 1, 1°bis du Code des Droits d'enregistrement, il résulte que s'est tenue l'
Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « REVATIS ».

(…/…)

A la requête du Conseil d'administration de la société anonyme REVATIS qui s'est tenu le 7 juillet
2023, et en présence des deux administrateurs spécialement mandatés à cet effet, à savoir :

1. Monsieur **SERTEYN Didier Daniel Alex**, (On omet), domicilié à 6698 Vielsalm, Rue Emile-Tromme, Grand-Halleux, 6, administrateur-délégué (On omet),
2. Monsieur **KUYERS Jacques Guillaume Marie Henri**, (On omet) domicilié à 4654 Herve, Petit-Vinave, 39/000A, administrateur (On omet).

(…/…)

À l'instant et en application des articles 7:185 et 7:186 du Code des sociétés et associations, les
comparants prénommés, administrateurs de la société anonyme RevaTis et spécialement mandatés
à cet effet par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 26 juin 2023, dont procès-verbal restera ci-
annexé, requièrent le notaire soussigné d'acter authentiquement l'opération d'augmentation du
capital telle que décidée et décrite par le Conseil d'administration en ses séances des 26 juin et 7
juillet 2023.

CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

- Augmentation du capital par apport en numéraire à concurrence **de soixante mille euros (60.000,00€)** pour le porter d'un million deux cent quarante-sept mille euros (247.000,00€) à **un million trois cent sept mille euros (307.000,00€)** avec création de **soixante (60) actions nouvelles** (On omet), et à libérer immédiatement et intégralement en espèces.

- Suppression du droit de préférence
On omet

- Souscription à l'augmentation de capital en numéraire et libération des actions nouvelles
On omet

- Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital
Le Conseil d'Administration constate et requiert le notaire soussigné d'acter authentiquement que l'
augmentation de capital est réalisée, que chaque action nouvelle est libérée intégralement et que **le capital est ainsi effectivement porté à la somme de un million trois cent sept mille euros (1.307.000,00€)** par la création de soixante (60) actions (On omet).

Le nombre d'actions représentant le capital est par conséquent porté à **mille trois cent sept (1.307)**

actions, numérotées de 1 à 1.307.

- Affectation en un compte indisponible « Prime d'émission »
- On omet

- Modification de l'article 5§1 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration décide de modifier le libellé de l'**article 5, §1er** des statuts comme suit :

« Article 5 – Montant et Représentation

§ 1. Le capital est fixé à **un million trois cent sept mille euros (1.307.000,00 €)**. Il est divisé en **mille trois cent sept (1.307)** actions, sans désignation de valeur nominale, numérotée de 1 à 1.307, représentant chacune **un/mille trois cent septième (1/1.307ème)** de l'avoir social.

POUVOIRS

Les administrateurs prennent note de ce que le notaire soussigné fera publier par extrait les résolutions ci-avant et charge le notaire soussigné d'établir la coordination des statuts en fonction de ce qui précède.

(.../...)

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Maître Ariane DENIS – Notaire à Liège

Déposé en même temps : expédition du procès-verbal du 10 juillet 2023, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 juillet 2023, le texte coordonné des statuts.

Le présent extrait est délivré et déposé avant enregistrement conformément à l'article 173, alinéa 1, 1°bis du Code des droits d'enregistrement